

21^{ème} Slalom du Giennois

Dimanche 07 octobre 2012

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASA du Loiret, organisateur administratif, organise le dimanche 07 octobre 2012 avec le concours de l'Ecurie du Giennois, organisateur technique, un slalom régional dénommé '21ème Slalom du Giennois'. Cette épreuve compte pour la Coupe de France des Slaloms 2013, le championnat du comité régional du centre des slaloms 2012 et le championnat du comité régional du Limousin 2012. Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le n°36/2012 en date du 28/08/2012, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° 375 en date du 30/08/2012.

ARTICLE 1P. ORGANISATION de la COURSE

Article 1.1p. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Monsieur ROUX Gilles	Licence n° : 001482/1504
Commissaires Sportifs :	Madame RAUDET Lucette	Licence n° : 022722/1503
	Madame GARDIA Sophie	Licence n° : 054158/1504
Directeur de course :	Monsieur FAUVEL Serge	Licence n° : 002517/1507
Directeur de course adjoint :	Monsieur CAILLE Alain	Licence n° : 004822/1504
Commissaire Technique Responsable :	Monsieur DESBAIT Patrick	Licence n° : 009740/1503
Commissaires Techniques :	Monsieur RHODON Dominique	Licence n° : 123964/1504
	Monsieur ARNOULT Jacques	Licence n° : 169994/1504
Chargé des relations avec les concurrents :	Madame HERHEL Christelle	Licence n° : 015545/1503
Chargé des relations avec les concurrents :	Monsieur TISSIER Jean-Charles	Licence n° : 011274/1503
Chronométreurs :	Monsieur BESSON Jean-Marc	Licence n° : 023819/1503
	Monsieur DUBOIS Jean-luc	Licence n° : 023818/1503
Médecin responsable :	Docteur VERBEECK Steven	

Article 1.2p. Horaires :

Clôture des engagements le lundi 01 octobre 2012, minuit.

Publication de la liste des engagés le dimanche 07 octobre 2012 à 8h55.

Vérifications administratives et techniques facultatives le 6 octobre de 16h00 à 17h30 sur les lieux du circuit.

Vérifications administratives obligatoires le 7 octobre de 7h00 à 8h30 et techniques obligatoires le 7 octobre de 7h00 à 8h45 sur les lieux du circuit.

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs le 7 octobre à 7h45 dans le bureau administratif situé face au parc concurrent.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 9h00.

Essais chronométrés de 9h00 à 10h30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10h35.

Briefing des pilotes à 10h40 en pré-grille.

Course : 1ère manche de 11h00 à 12h30 2ème manche de 14h00 à 15h30 3ème manche de 15h45 à 17h15

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course.

Les concurrents en seront informés par affichage. Affichage des résultats provisoires au parc concurrents à 17h30.

Le parc d'arrivée est considéré comme parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office).

La remise des prix aura lieu à 18h30 environ au Collège Jean Mermoz.

Article 1.3p. Vérifications :

Les vérifications administratives et techniques facultatives auront lieu le samedi 06 octobre de 16h00 à 17h30 et les vérifications administratives obligatoires le dimanche 07 octobre de 7h00 à 8h30, et techniques obligatoires le dimanche 7 octobre de 7h00 à 8h45.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au : Garage D. POUILLAIN 18 rue de Gien 45500 St GONDON. Taux horaire de la main-d'œuvre : 45 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8h45.

Article 1.5p. Dispositions particulières :

Au début de chaque manche, les voitures en « double-monte » partiront dans l'ordre prévu à l'article 7.3p.

Trois coupes seront tirées au sort pour attribution à trois commissaires.

L'organisateur se réserve le droit de diminuer de 50% les prix aux groupes et classes ayant moins de 3 partants.

En cas de force majeure l'organisation se réserve le droit d'annuler une des trois manches.

Les remorques et plateaux devront **obligatoirement** être stationnés dans le parc prévu par l'organisateur.

Le Titre de Participation sera délivré au tarif de 31 Euros (montant fixé par l'ASA Loiret).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une police d'assurance garantissant les risques C & D.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS et PILOTES

Article 3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE du GIENNOIS

17 rue des pervenches 45200 MONTARGIS

Tel : 06 32 66 92 05

Email : ecuriedugiennois@sfr.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 2 octobre 00 heure.

Les frais de participation sont fixés à **100 €**. Cette somme sera majorée à 200 € pour les concurrents n'acceptant pas la publicité obligatoire de l'organisateur.

Les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait

Tout concurrent devra notifier son forfait par un écrit, envoyé par lettre fax ou télex 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Article 3.2p. Licences et permis de conduire :

Sont admis les titulaires d'une licence pilote concurrent/conducteur (internationale, nationale, régionale), ainsi que les titulaires d'un Titre de Participation Régional Slalom avec certificat médical obligatoire.

Le permis de conduire du conducteur est à produire au moment de la vérification des licences.

ARTICLE 4P. VOITURES et EQUIPEMENTS

Article 4.1p. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 70 dont 5 peuvent être réservées au groupe Loisir.

Groupes admis : N+FN, A+FA, FC+FS, F2000, CN+CNF+CM, D/E+FR+FF+F3, Z, GT de série, Loisir.

Classes admises : N/FN1 :	jusqu'à 1400 cm3	A/FA1 :	jusqu'à 1400 cm3
N/FN2 :	plus de 1400 à 1600 cm3	A/FA2 :	plus de 1400 à 1600 cm3
N/FN3 :	plus de 1600 à 2000 cm3	A/FA3 :	plus de 1600 à 2000 cm3
N/FN4 :	plus de 2000 cm3	A/FA4 :	plus de 2000 cm3
CN1 :	jusqu'à 1600 cm3	CNF1 :	jusqu'à 1600 cm3
CN2 :	plus de 1600 à 2000 cm3	CNF2 :	plus de 1600 à 2000 cm3
CM :	jusqu'à 1003 cm3		
FC/FS1 :	jusqu'à 1300 cm3	F2000-1:	jusqu'à 1400 cm3
FC/FS2 :	plus de 1300 à 1600 cm3	F2000-2:	plus de 1400 à 1600 cm3
FC/FS3 :	plus de 1600 à 2000 cm3	F2000-3:	plus de 1600 à 2000 cm3
D/E1 :	jusqu'à 1300 cm3+Campus	GT.1 :	jusqu'à 2000 cm3
D/E2 :	plus de 1300 à 1605 cm3	GT.2 :	plus de 2000 cm3
D/E3 :	FF+FR+F3B	Z :	
L1 :	Essence jusqu'à 1400 cm3	L2 :	Essence plus de 1400 à 2000 cm3
	Diesel sans Turbo jusqu'à 2000 cm3		Essence Turbo jusqu'à 1600 cm3
	Diesel Turbo jusqu'à 1600 cm3		Diesel Turbo plus de 1600 à 2000 cm3
	Aucun coefficient ne sera appliqué aux motorisations Diesel turbo		
LE :	Voitures Electriques		

Article 4.2p. Carburant – Pneumatiques – Equipements :

Voir règlement standard des Slaloms.

Article 4.2.7p. Echappement :

Conforme à la réglementation générale des slaloms.

Article 4.3p. Numéros de course :

L'attribution des numéros est faite par les organisateurs et devront être apposés des 2 côtés de la voiture.

Article 4.4p. Dispositifs de sécurité :

Voir prescriptions générales et tableau de sécurité.

Article 4.5p. Equipement du pilote :

Voir tableau des équipements de sécurité des slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.
La publicité obligatoire sera précisée par un additif.

ARTICLE 6P. SITES et INFRASTRUCTURES

Article 6.1p. Parcours :

Le Slalom du Giennois se déroule à GIEN (Loiret) sur des voies situées autour de la salle polyvalente de CUIRY.
Elles seront, à cet effet, aménagées par l'adjonction d'une chicane de ralentissement rue J. MERMOZ et de 2 chicanes de ralentissement rue G. BRASSENS. Le départ et l'arrivée se situent rue G. BRASSENS.
Le parcours mesure 860 mètres.
La course se déroulera en 3 manches.

Article 6.2p. Route de Course :

Voir règlement standard des Slaloms

Article 6.3p. Pré-grille :

Lieu : voir plan du circuit
Les conducteurs devront se ranger en file de départ au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue.
Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté à l'heure, pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4p. Signalisation :

Voir prescriptions générales des Slaloms.

Article 6.5p. Parc concurrent :

Lieu : voir plan du circuit

Article 6.6p. Parc Fermé Final :

Lieu : voir plan du circuit

Article 6.7p. Tableaux d'affichage :

Le tableau d'affichage sera placé au niveau du bureau administratif pendant toute la durée de l'épreuve.
Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.
Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

Article 6.8p. Permanence :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra dans le bureau administratif situé en face du parc concurrent à partir de 7h00.
Téléphone permanence : 06 32 66 92 05
Centre de secours : Hôpital de Gien 2, Avenue Jean Villejean GIEN
Standard : 02.38.29.38.29 Urgences : 02.38.29.38.38

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.1p. Essais :

Voir règlement standard des Slaloms.

Article 7.2p. Conférence aux pilotes (Briefing) :

Voir article 1.2p

Article 7.3p. Course :

Les concurrents partiront, par ordre décroissant des numéros, dans leur classe et groupe respectifs, dans l'ordre de passage suivant :
Loisir, F2000, FC/FS, N/FN, A/FA, Z, GT, CM/CNF/CN, D/E

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.
La procédure de départ est classique.
Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point **STOP** pour entrer dans le parc.

Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

Quille de parcours renversée ou déplacée = 2 secondes

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure manche des concurrents.
Les classements provisoires seront affichés à 17h30 au parc concurrent et seront établis de la façon suivante :
1 classement général.
1 classement pour chacun des groupes.
1 classement pour chacune des classes.
1 classement général féminin.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Ex aequo :

Le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des deux autres manches.

ARTICLE 10P. PRIX

Article 10.1p. Trophées :

Aucun trophée ne sera remis au terme de la course.

Article 10.2p. Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante y compris le groupe Loisir:

1° Scratch	200 €
2° Scratch	140 €
3° Scratch	110 €
1° Groupe	100 €
1° Classe	60 €
1 ^{ère} Féminine	60 €

Seul le Groupe et le Scratch sont cumulables.

Somme totale des prix distribuables : 2970 €.

Article 10.3p. Coupes :

Il sera attribué 39 coupes de la façon suivante y compris le groupe Loisir:

1° Scratch	1 coupe
2° Scratch	1 coupe
3° Scratch	1 coupe
1° Groupe	1 coupe
1° Classe	1 coupe
1 ^{ère} Féminine	1 coupe

Article 10.4p. Podium :

L'organisateur se réserve le droit de prévoir une cérémonie Podium à l'issue de la dernière manche.

Le Podium se tiendra au bord du circuit en complément de la remise des prix traditionnelle.

Une gerbe de fleurs sera remise aux trois premiers du classement scratch.

Article 10.5p. Remise des Prix et Coupes :

La remise des Prix et Coupes aura lieu au Collège Jean Mermoz à 18h30 environ.

Article 10.6p. Remise des Chèques et Palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès lors de la remise des prix et coupes.

Plan du tracé :

